

Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le 29/10/2025

ID : 001-200070118-20251028-DEL_25_10_28_06-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 octobre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 27

Représentés : 8

Absents : 9

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABELME, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à Mme Patricia MAURY), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Jean-Michel LUX (pouvoir à Mme Laure FANGET), Mme Christelle PAGET (pouvoir à M. Gaëtan FAUVAIN), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne VERCHERAT

N°2025/10/28/06 – BUDGET OFFICE DE TOURISME - EXERCICE 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Budget OFFICE DE TOURISME – exercice 2025, voté le 25 mars 2025,

Vu la nécessité d'augmenter les crédits d'un montant de 1 600 euros au compte 61351 « Location de matériel roulant », pour la location de rosales lors de la fête de la voie bleue avec les crédits prévus initialement au compte 6188,

Vu la possibilité de diminuer les crédits d'un montant de 2 600 euros au compte 6188 « Autres frais divers », afin d'estimer au plus juste les besoins avant la fin d'exercice,

Vu la possibilité de diminuer les crédits d'un montant de 1 000 euros au compte 6231 – « Annonces et insertions », afin d'estimer au plus juste les besoins avant la fin d'exercice,

Vu la nécessité d'augmenter les crédits d'un montant de 200 euros au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », pour divers achats lors de la fête de la voie bleue et la réalisation d'un reportage photo,

Vu la possibilité de diminuer les crédits d'un montant de 2 000 euros au compte 6236 « Catalogues et imprimés », afin d'estimer au plus juste les besoins avant la fin d'exercice,

Vu la possibilité de diminuer les crédits d'un montant de 4 000 euros au compte 75822 « Prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal » à reverser au Budget Principal,

Vu la notification d'une subvention d'investissement dans le cadre du PCAET d'un montant de 3 562 euros au compte 1338 « Autres fonds d'équipements amortissables » pour l'achat d'un vélo cargo,

Vu la nécessité de prévoir les crédits d'un montant de 200 euros au compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement », et au compte 13938 « Reprise de subventions d'équipement » afin de constater la reprise de subvention dans le cadre du PCAET,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au budget OFFICE DE TOURISME,

Après avis favorable de la Commission Finances du 20 octobre 2025,

Le Conseil communautaire,

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Office de Tourisme exercice 2025 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/61351 – F.020 – Location matériel roulant c/6188 – F.020 – Autres frais divers c/6231 – F.020 Annonces et insertions c/6232 – F.020 – Fêtes et cérémonies c/6236 – F.020 – Catalogues et imprimés	+ 1 600 € - 2 600 € - 1 000 € + 200 € - 2 000 €
	Sous total	- 3 800 €
Recettes	c/75822 – F.020 – Prise en charge du déficit du BA par le Budget principal c/777 – F.020 – chap. 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- 4 000 € + 200 €
	Sous total	- 3 800 €

Section d'Investissement

Dépenses	c/13938 – F.020 – chap. 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 200 €
	Sous total	+ 200 €
Recettes	c/1338 – F.020 – Autres fonds d'équipements amortissables	+ 3 562 €
	Sous total	+ 3 562 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 28 octobre 2025

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX